

DÉLIBÉRATION N° 25/16

Séance du 5 décembre 2025

Budget rectificatif n°1 pour 2025

Vu les articles R335-1 et suivants du code de la recherche,

Vu l'arrêté d'intérim MICB2511527A du 12 juin 2025 désignant à titre intérimaire la présidente de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Madame Delphine SAMSOEN,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la liasse réglementaire et la note de présentation annexées,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 037 ETPT, dont 1 021 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 16 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 160 300 856 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 80 406 000 € personnel
 - 49 107 216 € fonctionnement
 - 30 787 641 € investissement
- 159 259 836 € de crédits de paiement dont :
 - 80 406 000 € personnel
 - 48 835 131 € fonctionnement
 - 30 018 705 € investissement
- 134 812 850 € de prévisions de recettes
- - 24 446 986 € de solde budgétaire


Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -23 299 629 € de variation de trésorerie
- -9 717 939 € de résultat patrimonial
- -5 717 939 € d'insuffisance d'autofinancement
- -24 446 986 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 5 décembre 2025



Delphine SAMSOEN
Présidente par intérim